



Alliance des associations de retraités

solidaires et actifs

INFO ALLIANCE 08 SEPTEMBRE 08

LE PASSÉ EST GARANT DE L'AVENIR

Tout en comprenant bien qu'il existe un lien entre la passé et le futur, nous n'y voyons habituellement pas d'automatisme. Sans nous lancer dans de grandes réflexions philosophiques, nous admettons tout de même qu'une zone d'influence se fait sentir entre passé et futur, mais sans garantir la répétition d'un bonheur ou d'un malheur.

L'ÉVOLUTION DE L'AAR

Ce sont les orientations adoptées par notre Alliance lors de la dernière année qui m'amènent à vous présenter cette réflexion. Je me permets de vous faire une brève synthèse de la situation. Depuis sa fondation en 1998, c'est le deuxième VIRAGE important que l'AAR entreprend. Fondée sous le nom d'**Alliance des associations de retraités prestataires de régimes complémentaires de retraite** et travaillant prioritairement avec les secteurs privé et municipal, elle devint quelques années plus tard l'**Alliance des Associations de Retraités**, ajoutant les secteurs public et parapublic à son travail. Ce VIRAGE augmenta le nombre d'associations membres et, comptant sur une belle solidarité, créa des liens qui ont permis de généreuses collaborations et d'importants résultats. Puis les fusions municipales vinrent bouleverser le vécu des associations de retraités des municipalités, entre autre par des fusions des régimes de retraite à l'intérieur des municipalités, ce qui amena la transformation de certaines associations et même leur dissolution. Cette nouvelle situation faisait problème à plusieurs niveaux, particulièrement à cause du fait que les municipalités ont chacune leur régime de retraite, ce qui rend plus difficile une concertation provinciale, alors que les associations des secteurs public et parapublic ont un caractère provincial, regroupées qu'elles sont sous des régimes de retraite communs comme le RREGOP, le RRPE, le RRE, le RRF, le RRCE... Comprenant la situation, des associations municipales quittèrent l'Alliance qui dut alors remettre en question sa structure, l'étendue de sa mission et entreprendre un deuxième VIRAGE.

De là les consultations mises en place depuis l'assemblée annuelle 2007. Toutes les associations membres de l'Alliance ont été mises à contribution. Vous vous rappelez certes les nombreux documents que vous avez reçus à ce sujet. Les travaux ont abouti à ce deuxième VIRAGE qui fut décidé à l'assemblée annuelle 2008 tenue le 26 mai dernier. Le document de consultation mis en circulation au début de l'année proposait trois choix:

1. Abolir l'Alliance.
2. Relancer l'Alliance selon une approche différente.
3. Redéfinir l'Alliance autour des secteurs public et parapublic en en faisant un regroupement des associations locales ou régionales.

ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 26 MAI 2008

Je vous présente maintenant les décisions de cette assemblée annuelle du 26 mai. Elles sont le résultat de tous les travaux réalisés depuis l'assemblée 2007. Je vous donne le mot à mot des propositions extraites du **projet** de procès-verbal de la réunion sur le sujet:

PREMIÈRE RÉOLUTION:

- Considérant les difficultés conjoncturelles prévalant pour les secteurs municipal et privé;
- Considérant la problématique soulevée lors de la mise en place du GTAR à l'assemblée annuelle 2006;
- Considérant les travaux du Groupe de réflexion mis en place lors de l'assemblée annuelle 2007 pour la consultation;
- Considérant l'assemblée extraordinaire convoquée et tenue sur le sujet le 27 mars 2007;
- Considérant le consensus qui s'est dégagé des délibérations lors de cette assemblée spéciale;
- Considérant l'ensemble des faits,

Le Conseil d'administration recommande de redéfinir l'Alliance des Associations de retraités d'abord autour des secteurs public et parapublic (scénario 3) tout en tenant compte d'éléments de la mission proposée dans le scénario 2.
Adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉOLUTION:

Nonobstant les statuts et règlements de l'Alliance des Associations de Retraités, il est proposé que soient prolongés jusqu'au 31 décembre 2008 les mandats des membres du Conseil d'administration actuel et que ces mandats consistent à gérer les travaux assurant le suivi de réorganisation de l'Alliance des Associations de Retraités:

- Mission
- Structure
- Répartition des actifs
- Financement, etc

Qu'un rapport soit produit lors d'une réunion extraordinaire devant être tenue au plus tard le 30 novembre 2008.

Adoptée à l'unanimité

COTISATION:

Le Conseil d'administration s'est réuni le 22 mai pour figurer la préparation de l'assemblée annuelle du 26. Tenant compte du fait que, selon les statuts et règlements, la cotisation est exigible le 31 décembre et qu'elle ne l'avait pas été en décembre 2007 pour 2008 à cause des travaux en cours , les membres du Conseil proposèrent un congé de cotisation pour 2008 à soumettre à la réflexion des participantes et des participants à l'assemblée annuelle.

Lors de l'assemblée, considérant le budget de l'AAR, ses dépenses courantes et celles à encourir pour effectuer le virage adopté, **voulant assurer la continuité de sa présence** dans les débats sur

les régimes de retraite et les besoins des personnes retraitées et âgées, les représentantes et les représentants des associations membres estimeront plutôt que l'AAR avait besoin des argents de la cotisation 2008 et adoptèrent à majorité la décision suivante:

**Que, nonobstant les statuts et règlements et tenant compte du mandat de réorganisation acceptée à cette assemblée annuelle de l'AAR le 26 mai 2008, l'on cotise les associations pour l'année 2008.
Adoptée à majorité**

Vous comprenez que c'est pour cette raison que vous avez reçu du trésorier une formule de cotisation pour l'année 2008. Vous comprenez probablement mieux aussi le choix du titre de ce texte. Oui, la décennie 1998-2008 a démontré l'utilité et la nécessité d'un tel regroupement qui joue un rôle de représentation politique. Quelques exemples concrets: les Lois 30 et 195 pour les secteurs municipal et privé, la Loi 27 et le comité de travail mis sur pied par l'Assemblée nationale sur l'évaluation de l'indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Le 26 mai, oui, on a compris cette nécessité politique de l'existence de l'AAR, et on l'a démontré en rejetant l'option de l'abolir. Si le passé est garant de l'avenir, nous sommes donc justifiés de préparer le VIRAGE avec confiance.

LE SUIVI À CES DÉCISIONS

La première nécessité était de vous informer de l'évolution de la situation. Le conseil d'administration se réunira dans les prochaines semaines pour préparer cette réorganisation rendue nécessaire pour les raisons que vous savez, qui a été décidée démocratiquement le 26 mai dernier et dont le rapport devra être soumis à une assemblée spéciale avant la fin de novembre.

Aux travaux nécessités par la consultation et l'organisation de deux assemblées, une spéciale le 27 mars et l'annuelle le 26 mai se sont ajoutés ceux du comité de travail mis sur pied le 16 octobre 2007 par l'Assemblée nationale. Vous avez certes appris par les médias qu'après 9 réunions du comité il n'y avait toujours pas d'entente et que le rapport a dû être remis sans l'unanimité exigée. Les membres de l'Assemblée nationale ont alors demandé à rencontrer les membres du Comité lors d'une commission parlementaire dont nous venons d'apprendre qu'elle se tiendra le 30 septembre. Les 2 représentants du GTAR sur ce comité, Mariette Gélinas et moi-même, participeront donc à cette commission. Le GTAR (Groupe de Travail des Associations de Retraités) se réunira le 11 septembre pour préparer avec ses représentants cette importante participation.

Comme vous pouvez le constater, le travail n'a pas manqué depuis l'assemblée annuelle 2007. Le dossier indexation a partagé le temps avec la réflexion sur le VIRAGE que doit prendre l'AAR. Je voudrais bien que nous comprenions toutes et tous que ce VIRAGE nous est imposé par la conjoncture que j'ai tenté de vous expliquer. Il est donc très clair que si les représentantes et représentants des associations ont décidé lors de l'assemblée annuelle de « redéfinir l'Alliance d'abord autour des secteurs public et parapublic », il ne s'agissait surtout pas de vouloir exclure qui que ce soit, mais de s'adapter à cette nouvelle conjoncture. D'autres informations vous parviendront après la réunion du Conseil d'administration.

Restons unis, **solidaires et actifs**. Soyons fiers de ce qui a été accompli depuis 1998. Le passé de l'AAR est riche en résultats et m'apparaît garant d'un avenir aussi riche.

André Goulet, président Téléphone (418) 658-4431 Téléc (418) 658-3984
Case postale 75133 - Québec – G1Y 2V2 alliancedesassociations@bellnet.ca